


Comment annuler votre inscription ?

 Vous désirez supprimer l'option «Recharge Automatique» ? Appelez le **1968** à l'aide de votre GSM et Proximus fera le nécessaire. Si vous disposez de la recharge automatique depuis plus de 6 mois, votre demande d'annulation doit être envoyée par lettre recommandée à : Belgacom – Service Résiliation – Boulevard du Roi Albert II 27, 1030 Bruxelles. Et **cet arrêt est à effet immédiat !**

Recharge Automatique : les avantages

- Vous continuez à bénéficier des **tarifs avantageux** PostMobile.
- Vous **maîtrisez votre budget GSM** et/ou celui de votre (vos) enfant(s).
- Vous n'avez **plus besoin de recharger vous-même.**

Pour toute information complémentaire, appelez le 1968 ou le 02 205 49 26.



E.R. : Philippe Allardin - La Poste - Centre Monnaie - 1000 Bruxelles



**RECHARGE
AUTOMATIQUE :
OPEZ POUR
LE CONFORT ET
LA SIMPLICITÉ !**





AVEC LA RECHARGE AUTOMATIQUE, CHOISISSEZ UN MONTANT QUI ALIMENTERA CHAQUE MOIS VOTRE CRÉDIT D'APPEL.

Vous voulez privilégier votre confort et maîtriser parfaitement vos dépenses GSM ? Choisissez l'option **«Recharge Automatique»** PostMobile et **décidez d'un montant fixe qui alimentera, chaque mois**, votre crédit d'appel. 10 €, 15 €, 25 € ou 50 € : c'est vous qui déterminez la somme payée par virement avec ordre permanent. Un montant que vous pouvez modifier quand vous voulez.

Si vous avez épuisé votre montant mensuel de recharge avant terme, vous pouvez toujours réalimenter votre crédit d'appel par les moyens habituels (y compris Pay&Go).

Vous n'avez pas épuisé la totalité de votre crédit d'appel en fin de mois ? Le solde restant est reporté au mois suivant (max. 1.000 €).

Comment vous inscrire ?

Téléchargez le formulaire d'inscription sur www.postmobile.be
Remplissez-le, joignez une copie de votre carte d'identité et renvoyez le tout sous enveloppe dûment affranchie à l'adresse de Belgacom Mobile reprise sur le formulaire. Vous pouvez également faxer ces 2 documents au n° gratuit : **0800 136 26**.

L'utilisateur de la recharge automatique et celui qui la paie peuvent être deux personnes différentes.

- Utilisateur du système de recharge automatique : pas de limite d'âge.
- Souscripteur du système de recharge automatique : minimum 18 ans.

Quand recevez-vous le crédit d'appel ?

- Dès réception du formulaire d'inscription par Proximus, la 1^{ère} recharge est effectuée le jour suivant.
- La 2^{ème} recharge intervient dans un délai de 2 à 30 jours après l'attribution de la 1^{ère} recharge.
- Les recharges suivantes se font, chaque mois, à la même date que la 2^{ème} recharge.

Une facture en guise de preuve.

Vous recevez à domicile une facture, vous permettant de contrôler chaque mois le montant.

La 1^{ère} facture reprend la somme des deux recharges initiales.

Deux cas de figure :

- soit votre banque a déjà payé cette 1^{ère} facture (des étoiles figurent à la place du montant sur le bulletin de virement),
- soit vous devez payer la facture manuellement.

Les factures suivantes ne reprendront plus qu'une seule recharge et seront automatiquement payées par votre banque.

Vous recevez un SMS de confirmation à chaque recharge !

Dès que votre carte SIM PostMobile est créditée de la somme prévue, vous recevez un SMS de confirmation, en Belgique comme à l'étranger.

Vous voulez modifier le montant de votre ordre permanent ?



Appelez le **1968** depuis votre GSM et Proximus fera le nécessaire.